

ces actes d'inconcevable folie, telle fut pendant quelques instants la dernière ovation qui précéda l'entrée du cercueil dans la basilique ; lugubre harmonie s'il en fut jamais et qui rappelle les dernières heures de la Passion de Jésus-Christ.

Tel est ce récit que d'autres journaux ont donné plus au long. Mais nous tenons ces détails de témoins oculaires qui ont payé de leur personne l'honneur d'accompagner Pie IX, et suivi jusqu'au bout les péripéties de cette scène à la fois si sublime et si désolante.

Ce n'est pas à nous d'apprécier ces faits. Mais en applaudissant à l'enthousiasme populaire, qui a donné dans cette nuit à Pie IX un si beau témoignage de son amour et de son respect, que dire de ces quelques hommes à l'âme vile, aux sentiments grossiers, qui se font un jeu de tout ce qui mérite le respect et outragent les mémoires les plus respectables ?

Que penser enfin de ceux qui ont toléré ces scandales !

Tout le monde sait que l'ordre eut pu régner cette nuit. Mais il fallait avilir la Papauté et faire croire au monde qu'elle est morte à Rome et n'y excite plus comme autrefois les sympathies d'un peuple fidèle. Ils se sont trompés. Ignorant-ils que Pie IX, dont ils ont laissé insulter le cercueil, a été longtemps le Souverain des Etats qu'ils occupent aujourd'hui, et que Rome doit à ce grand Pape la restauration de ses monuments, la création d'une foule d'établissements utiles qui en font une des premières villes du monde ? Ont-ils oublié que Pie IX, au commencement de son règne, a été l'idole de l'Europe et qu'il est mort en l'étonnant par sa résignation et sa grandeur d'âme ?

Cependant, ils ont permis qu'une vile populace accompagna de cris outrageants et de chansons obscènes les restes de ce grand Pontife. Ils ont permis que la mauvaise presse exprimait le souhait que la charogne de Pie IX eût été jetée au Tibre. Ils n'en ont pas été indignés ; mais ce silence sévèrement jugé par les catholiques, qui y voient un signe de complicité, apprécié comme il doit l'être par les cours étrangères, immédiatement instruites de cette conduite par le cardinal Secrétaire d'Etat, n'ajoutera rien de glorieux à son histoire.

Que la presse proclame bien haut la liberté du Pape dans Rome. Ses protestations feront d'autres dupes que les Romains et les catholiques. Des faits indéniables prouvent assez maintenant que le Vatican est une prison et que le Pape n'a de liberté que ce que ses ennemis ne peuvent lui ravir.

Les protestations des cours étrangères continuent à arriver au Vatican. Le roi et la reine d'Italie ont fait présenter leurs excuses à Sa Sainteté.

Le Pèlerinage Slave (Polonais, Hongrois, Autrichiens, Boziniens), a produit une certaine sensation dans Rome. Il était

beau de voir ces hommes à la taille élevée, à l'aspect un peu rude, au costume grossier, prier avec une foi des premiers âges dans nos vieilles basiliques. Le St. Père leur a fait le plus gracieux accueil. Son discours revient à ces trois pensées : épreuves et histoire du passé, consolations pour les temps présents, fermes espérances pour l'avenir.

C. B.

Dans le concert de protestations qui s'est élevé de tous les points du monde catholique, la voix du diocèse d'Ottawa s'est fait entendre, forte comme celle d'un fils indigné de l'outrage fait à sa mère. Elle est arrivée jusqu'au trône de Léon XIII.

C'est en réponse à cette voix que la lettre suivante a été adressée à Sa Grandeur Mgr Duhamel. Elle ne peut qu'augmenter notre attachement au trône de Pierre et à l'idée religieuse qui en est le principe.

A Sa Grandeur Mgr Duhamel, évêque d'Ottawa.

Très Illustre et Très Rév. Seigneur,

Le sacrilège attentat contre les défunts mortelles du glorieux Pontife Pie IX, d'heureuse mémoire, devait nécessairement produire sur l'esprit de Votre Grandeur une impression d'autant plus pénible que son affection pour lui était plus vive et que son dévouement au Saint-Siège Apostolique, dont la dignité a été grandement lésée par ces sauvages insultes, est plus tendre et plus entier.

Le Saint-Père a eu pour agréable la nouvelle assurance que Votre Grandeur lui a donné de ses sentiments dans l'adresse déposée au pied de son trône.

Et comme cette attention filiale était destinée à adoucir en quelque sorte les amertumes que lui avaient causées ces faits déplorables, Sa Sainteté veut qu'en lui en exprimant sa reconnaissance spéciale, je fasse part à V. G., de Sa Bénédiction Apostolique, bénédiction qu'elle étend également au clergé et aux fidèles de son diocèse.

Il ne me reste plus, après cette communication, qu'à profiter de l'occasion pour me dire avec les sentiments de l'estime la plus distinguée,

De Votre Seigneurie Ill. et Rév. le dévoué serviteur.

J. CARD. JACOBINI.

M. Huguet Latour.

Le 28 juillet dernier, M. le Chevalier Huguet-Latour, de Montréal, recevait du Patriarche de Jérusalem une lettre, en langue française, datée du 30 juin, l'informant qu'il venait d'être nommé représentant du très ancien Ordre sacré et militaire du Saint-Sépulcre, dont le Patriarche est le Grand-Maitre.

Comme c'est nous qui avons le premier annoncé la dernière nomination dont M. Huguet-Latour s'honore avec tant de raison,—celle de Chevalier de St.-Grégoire-le-Grand,—nous nous empressons de faire part à nos lecteurs de cette nouvelle marque de distinction conférée à un compatriote si digne de la porter.

Le bref qui accompagne la lettre donne à M. Huguet-Latour la faculté de recommander des candidats aux trois classes de l'Ordre.

I

L'origine de l'ordre du Saint-Sépulcre se perd dans la nuit des temps. Son institution, toutefois, se trouve dès le xve siècle sanctionnée par les Souverains Pontifes et réglée par les Statuts opportuns. Il est conféré par le Patriarche de Jérusalem au nom et par l'autorité du Saint-Siège, et a pour but principal :

1o. D'exciter et de ranimer le zèle des promoteurs et défenseurs de la religion catholique en Terre-Sainte, et de récompenser par cette distinction les services rendus.

2o. De pourvoir à l'entretien et au développement des missions et œuvres catholiques du Patriarchat de Jérusalem, par la libéralité et les généreuses offrandes tant de ceux qui aspirent à cette distinction que de ceux qui en sont déjà honorés.

La décoration consiste en la croix dite de Godefroy de Bouillon, formée de cinq croix en or émaillées de rouge sang. La croix du milieu, à l'exclusion des autres quatre collatérales, doit être potencée. Elle ne doit être surmontée d'aucune couronne en mémoire du pieux Godefroy de Bouillon, qui refusa de porter la couronne royale là où la tête du Sauveur avait été ceinte de la couronne d'épines ; le ruban qui supporte sera de soie moirée exclusivement noire.

Cet ordre n'avait jadis que le seul grade de chevalier. Mais N. S. le Pape, Pie IX, par son bref qui commence par ces mots : *Cum multa*, sous l'anneau du pêcheur et la date du 24 janvier 1868, l'a enrichi de nouveaux statuts, en l'augmentant de deux autres grades, tellement qu'il comprend aujourd'hui trois classes distinctes :

1o. Les chevaliers de 1ère classe ou grand-croix, auxquels seuls est accordé l'usage de la plaque d'argent ornée des